Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_06-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

N° C23_01_2025_06 - Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
89	64	8	72	17

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois janvier, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARRE Gérard (pouvoir donné à GRASSWILL François), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), THELLIER Odile (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), TRICHET Jacques (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALERY Nicolas

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_06-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sarah KLINGLER

****

Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-23 1° et L.332-23 2° ;

Ce projet de délibération porte à la connaissance de l'assemblée délibérante du recours prévisible, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, aux contrats à durée déterminée (CDD), sur emploi non permanent dans le cadre de renforts liés à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier et à un contrat d'engagement éducatif.

Considérant que les emplois nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité sont créés par l'assemblée délibérante,

Considérant les besoins prévisionnels de la collectivité et de la nécessité de recourir au recrutement de personnels non permanents dans le cadre de besoins saisonniers récurrents ou encore pour faire face à un besoin de réorganisation de service ou d'évaluation de besoins en personnel,

Considérant qu'une délibération sera prise en fin de l'année pour faire état des contrats réellement conclus,

Le Président informe l'assemblée que la collectivité procédera au recrutement d'agents sur emplois non permanents, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, comme suit :

Fondement du recrutement	Nombre de contrats	Durée du contrat
Accroissement temporaire d'activité (ATA) (Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	180	Contrats de durée variable établis entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025
Accroissement saisonnier d'activité (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	30	Contrats de durée variable établis entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025
Contrat d'Engagement Éducatif (CEE) (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)	80	Contrats de durée variable établis entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/02/2025
Reçu en préfecture le 01/02/2025
Publié le 04/02/2025
ID : 079-200069755-20250127-C23_01_2025_06-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les contrats sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :
  - À un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique,
  - À un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
  - À un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sarah KLINGLER
11ème Vice-Présidente en charge du projet de territoire et d l'ingénierie territoriale
1 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
29 janv. 2025